NOTE D'INFORMATION

WG OPPORTUNITES

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21106 en date du 25/05/2021.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

JC YK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

416

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG OPPORTUNITES**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041782**
- Date et référence de l'agrément : **17/03/2021, GP21059**
- Date de création : **30/03/2021**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** à sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité **de Directeur Général Adjoint**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	M. TAIB MAATA	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **80% Moroccan Bond Index Moyen Terme publié par BMCE Capital et 20% Moroccan All Shares Index Rentabilité Brut publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion vise à obtenir sur une durée de placement recommandée de 3 ans, une performance supérieure à celle de l'indice de référence et ce, en adoptant une allocation dynamique entre la poche actions et la poche obligataire et ce, en fonction des perspectives de chaque marché.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Aussi, le fonds ne peut à aucun moment atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances ou autres placements sur le marché monétaire.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds inclut les instruments financiers ci-après :

 - Obligations et autres titres de dette émis ou garantis par l'Etat marocain ;

 - Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ;

 - Obligations privées ;

 - Créances représentatives des opérations de pensions ;

 - Actions ;

 - Placements en DAT ;

 -Titres d'OPCVM.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Autres (En référence au mandat de gestion).**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au plus tard le jeudi jusqu'à 16h00 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,2% incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés, dont 0,1% incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa Gestion :	Les frais de gestion revenant à la SDG sont composés d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *